

**XVIII<sup>ème</sup> Séminaire Interuniversitaire International  
sur la Clinique du Handicap  
SIICLHA**

**Vendredi 17 et samedi 18 novembre 2023**  
Université de Rouen

**UN LIEU À SOI  
HABITER AVEC UN HANDICAP**

**Appel à communications et à posters**

**Deadline : 15 juin 2023**

Envoi au format Word - Maximum 1 page A4, interligne simple

En indiquant impérativement dans le document vos coordonnées, titres et fonctions, ainsi que les adresses mail des co-intervenants éventuels

à adresser par mail :  
[contact@siiclha.com](mailto:contact@siiclha.com)

Avec pour objet : **COMMUNICATION SIICLHA 2023**

**Argumentaire :**

En 1929 est publié l'essai de Virginia Woolf *A Room of One's Own*, dans lequel elle souligne la nécessité qu'une femme possède une chambre à soi pour « écrire une œuvre de fiction » dans une société où la femme est exclue des lieux du savoir, du pouvoir et même de la simple liberté de marcher sur le tendre gazon de l'université.

En 1962, Ed Roberts, étudiant en droit à Berkeley, refuse la chambre d'hôpital qui lui avait été attribuée en raison de son handicap, et revendique pour sa part un lieu à soi comme pour les autres étudiants du campus universitaire. C'est ainsi que débuta l'*Independent Living Movement* et le mouvement international pour le droit des personnes handicapées.

Les situations de handicap sont doublement paradigmatiques de ce rapport politique du corps à l'espace privé.

En effet, en concordance avec le modèle social du handicap, ce n'est plus la déficience qui crée le handicap mais c'est bien l'environnement qui stigmatise, amplifie voire crée les situations de handicap. Le lieu où l'on habite que ce soit le domicile privé ou un habitat collectif comme une institution est en première ligne.

Pour autant les personnes handicapées ont peu ou prou la possibilité de décider pour elles-mêmes et par elles-mêmes du choix du lieu dans lesquelles elles vivent leur intimité.

Ce lieu de l'intime, du personnel, de l'historique est pourtant essentiel à la construction du sentiment d'identité et du sentiment de sécurité de tout être humain. Il est l'espace où se déploient les liens avec les proches. Il permet la création d'une enveloppe psychique et d'un espace psychique dans lequel se développent des liens émotionnels vivants.

L'architecture peut respecter cet espace psychique, favoriser sa construction ou au contraire empêcher la création harmonieuse de cette enveloppe. L'espace psychique intime sera alors un lieu d'insécurité, l'identité sera menacée par des expériences potentiellement effractives.

L'habitat, la maison, la chambre portent les traces du handicap. Celles des aides techniques et des aménagements nécessaires mais aussi celles de la circulation réelle, symbolique et imaginaire. Des espaces sont permis, d'autres interdits, d'autres enfin surinvestis ou saturés de signes.

Comment la personne en situation de handicap se représente-t-elle et investit-elle cet espace ? Quelles sont les conséquences de ces traces pour ceux qui vivent avec la personne handicapée, parents, conjoints, fratrie, amis ?

L'espace vital peut devenir aussi un lieu de passage des professionnels du soin et de l'accompagnement (auxiliaires de vie, infirmiers, rééducateurs ...).

Pour les professionnels, les interventions à domicile sont délicates. L'entrée dans un domicile ne va pas de soi. Elle suppose un positionnement éthique des intervenants autour des questions relatives au respect des personnes, de l'espace privé, de la confidentialité.

Qu'en est-il aussi dans les institutions ?

Les nouvelles formes d'habitat collectif remettent en cause les frontières entre domicile et institution.

Ces questions sont déterminantes quant au bien-être des personnes, mais aussi quant aux conditions d'émergence de toute initiative personnelle, de déploiement de toute créativité. Elles concernent la prise en compte inconditionnelle de la vie subjective des personnes, quels que soient leur handicap et leur situation.

Vous pouvez présenter :

1. Une **communication orale**, en français, en anglais ou en espagnol, uniquement sur le thème du colloque
2. Un **poster**, uniquement sur le thème du colloque
3. Une **thèse en cours** (atelier doctorant portant sur la thématique du handicap mais pas nécessairement sur le thème du colloque)
4. Un **atelier déjà organisé** (3 intervenants max. pour permettre le débat) avec un argumentaire propre à cet atelier qui doit impérativement porter sur la thématique du colloque. Dans ce cas, il vous faudra fournir un résumé des 3 communications proposées.

Site du colloque : [siiclha.com](http://siiclha.com)

**Comité d'organisation :**

- Pierre Ancet, Professeur, philosophe, Université de Bourgogne - Dijon
- Marco Araneda, MCF (CRPMS) Université Paris Diderot
- Steve Bellevergue, ATER (CRFDP), Université Rouen Normandie
- Anne Boissel, MCF- HDR (CRFDP) Université Rouen Normandie
- Sophie Boursange, psychologue clinicienne, Doctorante (PCPP), Université Paris-Cité
- Albert Ciccone, professeur (CRPPC) Université Lyon 2
- Clémence Dayan, MCF (CLIPSYD) Université Paris-Nanterre
- Caroline Demeule, docteure en psychologie clinique, psychologue, Paris
- Marcela Gargiulo, professeur (PCPP) Université Paris
- Tamara Guenoun, MCU, psychologue, Lyon
- Annie Hourcade, professeure (ERAC), philosophe, Université Rouen Normandie
- Simone Korff-Sausse, MCF (CRPMS) Université Paris
- Sylvain Missonnier, professeur (PCPP) Université Paris